



Le CSC au quotidien

- **Conseillers et agents du CSC revisitent la régulation du discours politique**
Page 3-4
- **Le CSC échange avec les rédacteurs en chef des médias publics et privés**
Page 5
- **Les Conseillers du CSC s'informent sur la mise en œuvre de la TNT**
Page 5

Visites & audiences

- **La Présidente du CSC au chevet de Radio Jam**
Page 7

Plume libre

- **Les archives**
Page 8

Echéances électorales d'octobre prochain Les acteurs signent un Pacte de bonne conduite



Les acteurs en lice pour les élections présidentielle et législatives couplées du 11 octobre 2015 ont pris l'engagement de préserver la paix et la cohésion nationale. Ils l'ont matérialisé à travers la signature du Pacte de bonne conduite sous le regard approuvateur du Président de la transition, SEM Michel Kafando, le vendredi 21 août 2015 dans la salle de conférences de Ouaga 2000. [Page 3](#)

Brève

Décédé le 25 juillet dernier, l'ancien ministre de l'information, des postes et télécommunication, porte-parole du gouvernement, premier Président du Conseil supérieur de l'information (CSI), actuel Conseil supérieur de la communication (CSC), Adama Fofana a été inhumé le mardi 28 juillet 2015, au cimetière municipal de Gounghin à Ouagadougou.

Parents, amis ainsi que de nombreuses personnalités dont la présidente du CSC, Nathalie Somé, le Premier ministre, Yacouba Isaac Zida et le Président du Faso, Michel Kafando, lui ont rendu un dernier hommage avant son inhumation dans sa dernière demeure. Pour la présidente du CSC, l'institution pleure un grand bâtisseur qui a su poser les fondements solides d'une institution devenue de nos jours, une référence. Tout le personnel du CSC présente à la famille de l'illustre disparu, ses sincères condoléances.

Grand fonctionnaire et brillant intellectuel, M. Fofana fut le premier président de l'instance de régulation. Administrateur des Postes et Télécommunication, fonctionnaire international, ministre, M. Fofana était très rigoureux dans le travail. Ses qualités et son expérience lui ont permis dès le départ, malgré un environnement hostile, d'orienter l'instance de régulation dans la bonne direction ; celle du résultat.



EDITORIAL

Un nouveau journal au CSC ? Que nenni !
 Votre support de communication *Infos-CSC* est de retour avec un nouveau format. Ce périodique a si bien joué son rôle que l'idée de le remettre en fonction, après un temps de latence, s'est aisément imposé. Ce journal n'est donc pas un support de communication de plus mais une variante de l'ancien avec toutefois l'espoir de faire un pas de plus sur le chemin de la communication efficace.

Les habitudes de consommation de l'information dans la société actuelle, les données techniques et budgétaires doublées des orientations stratégiques assignées à la direction de la communication du CSC, ont guidé le choix des caractéristiques du nouveau journal.

Infos-CSC est de format A4 et compte 08 pages. C'est un mensuel destiné à être diffusé en version PDF par mail. Une version imprimée (noir & blanc) sera disponible pour le personnel en interne. Ses rubriques permanentes sont :

Le CSC au quotidien (pour rendre compte des activités du CSC et ses démembrements)

Visites et Audiences (pour rendre compte des activités de la Présidente ou ses représentants)

Une rubrique comme **En famille** (rubrique d'informations concernant les travailleurs et leur famille) et **Plumes libres** seront également présentes dans certains numéros.

Infos-CSC continuera sa mission; celle de rendre compte des activités de la structure, d'informer et garder l'ensemble du personnel et des partenaires du CSC dans une ambiance d'esprit d'équipe. C'est le challenge que se propose de relever l'équipe de la Direction de la communication avec le nécessaire appui de tous. Par ce périodique, nous partagerons ensemble l'actualité que nous concourons chaque jour à faire.

Veillez l'accueillir avec ses imperfections pour l'améliorer au grand bonheur de la communication du CSC.

VERBATIM

Les acteurs en lice pour les élections présidentielle et législatives couplées ont signé le 21 août dernier un Pacte de bonne conduite devant régir leur comportement tout au long du processus électoral (voir P.3). Nous vous proposons ci-dessous quelques réactions y relatives.

Saran Séré/Séréme
 Présidente du PDC

“Si nous sommes venus signer ce pacte, c'est surtout pour cette symbolique majeure de mettre le Burkina Faso au-delà de tout intérêt individuel et égoïste. C'est également pour cette symbolique de faire comprendre à tout un chacun que la politique n'est pas un lieu de bagarre de chiffonniers mais un lieu de débats d'idées.”

Abdoulazize Bamogo
 président de Publicitaires associés

“La signature de ce pacte est quelque chose de très utile, de très important qui peut avoir une incidence très heureuse sur l'avenir de notre pays. Et pour nous les agences de communication qui conseillons les candidats, c'est un geste très utile que de venir apposer notre signature sur ce pacte pour dire que nous nous engageons à accompagner les partis politiques en les conseillant pour qu'ils développent des messages de paix, des messages créateurs de liens entre les Burkinabè et non des messages de division entre les Burkinabè et nous sommes partie prenante de ce pacte”

Françoise Toé
 Candidate indépendante

“Le pacte est une bonne chose car tous les candidats s'engagent à mener une campagne de bonne conduite. Ce pacte auquel nous avons adhéré nous donne une feuille de route qui nous rappellera tout au long de la campagne que nous devons nous respecter mutuellement. Eviter donc dans ce cas de tenir des propos diffamatoires, injurieux vis-à-vis de l'autre afin de cheminer en harmonie pour une campagne apaisée. Ce qui permettra d'avoir des élus de bonne qualité c'est-à-dire nous.”

Infos-CSC

01 BP 6618 Ouagadougou 01
 Tél. : 25 30 11 24

Directrice de Publication

Nathalie SOME
 Présidente du CSC

Directeur de la Rédaction

Nouhoun THANOU
 Directeur de Cabinet

Rédacteur en Chef

Christian ZONGO
 Directeur de la communication
 et des relations publiques

Rédaction

Christian ZONGO
 Celine SOMDA
 Sandrine OUEDRAOGO
 Evelyne MILLOGO
 Serge TIAO
 Anatole TAPSOBA

Echéances électorales d'octobre prochain

Les acteurs signent un Pacte de bonne conduite

Les acteurs en lice pour les élections présidentielle et législatives couplées du 11 octobre 2015 ont pris l'engagement de préserver la paix et la cohésion nationale. Ils l'ont matérialisé à travers la signature du Pacte de bonne conduite sous le regard approbateur du Président de la transition, SEM Michel Kafando, le vendredi 21 août 2015 dans la salle de conférences de Ouaga 2000.



Le présidium de la cérémonie solennelle de signature du Pacte de bonne conduite

L'acte ainsi posé laisse entrevoir de bonnes perspectives pour le processus électoral. En paraphant ce document consensuel, les acteurs politiques et les représentants des médias et agences de communication s'engagent volontairement aux yeux du peuple burkinabè et de l'opinion internationale à faire triompher la paix, la concorde nationale et le respect des diversités

d'opinions dans la course électorale. Témoin de choix de cette importante activité, le Président du Faso, Son Excellence Michel Kafando, a invité les acteurs politiques à la retenue dans les propos et les actes. « Tout commande donc que dans l'ordre, la discipline et le respect mutuel, nous fassions de ces élections un exemple pour ceux qui nous observent et un exemple également pour notre cher pays qui n'en sortira que grandi et honoré » a-t-il conclu.

La présidente du CSC, madame Nathalie Somé, a indiqué dans son allocution que le pacte n'est pas un document juridique assorti de sanc-

tions mais plutôt un document de portée morale qui rappelle la responsabilité de ces acteurs sur ce qui adviendrait. Elle a par ailleurs précisé que le CSC entreprendra des actions de communication dans le cadre du respect du pacte.

Les parties prenantes à la signature de ce pacte sont tous unanimes sur l'utilité d'une telle initiative et ont promis de se conformer aux règles fixées par ce document. Pour Tulinabo Mushingi, ambassadeur

des Etats Unis au Burkina Faso, « Les règles sont établies, c'est à chaque partie de jouer et que le meilleur gagne. » C'est à cela que s'attendent les Burkinabè soucieux de passer le cap de la transition dans la paix et la cohésion sociale. Le pacte de bonne conduite vient baliser un chemin qui, dans certains pays, a conduit au chaos.



Une vue des signataires du Pacte.

Pour une meilleure regulation du discours politique...

Conseillers et agents du CSC se forment

Les 29 et 30 juillet 2015 au Centre national Cardinal Paul Zoungana, les Conseillers, agents et représentants provinciaux du Conseil supérieur de la communication (CSC) ont été formés sur le thème « Contenu des documents électoraux et déroulement du processus électoral ». Cette formation devra leur permettre de s'approprier les textes législatifs et réglementaires qui encadrent le discours électoral et renforcer leurs capacités en matière de monitoring, en vue d'une meilleure gestion de la couverture médiatique des élections d'octobre 2015. La présidente du CSC, Nathalie Somé, a pour sa part, en termes de bilan, noté et apprécié une bonne participation au débat. A l'issue de ces deux jours de formation, des participants donnent également leur point de vue.

Suite Page 4

Suite de la page 4

Gertrude Konaté, directrice des marchés publics (DMP)

Je pense que la formation a été une totale réussite parce qu'on a appris des choses que nous ignorions. Etant à la direction des marchés publics, même si je ne suis pas technicienne dans le domaine du monitoring, j'ai pu apprendre des choses, notamment, en quoi consiste le monitoring à proprement parlé. Après cette formation, je me sens mieux outillée pour aborder les élections à venir et je compte donner le meilleur de moi-même pour la réussite de ces élections.



Francine Ouédraogo, déléguée régionale du CSC de l'Est (DRE)

Nous venons de suivre une formation de deux jours qui nous a permis de nous approprier les différents documents et la stratégie du CSC pour les élections à venir. Nous apprécions la qualité de cette formation. Les thèmes développés étaient les bienvenus, les discussions nous ont aguerris et nous permettront d'affronter avec sérénité les élections à venir. Nous espérons que tout se passera bien et que les résultats seront acceptés ; gage de stabilité pour notre pays.



Philibert Nikiéma, représentant provincial du CSC à Ouahigouya

Je remercie le CSC à travers la présidente qui a eu la présence d'esprit d'organiser cette session de renforcement de capacités pour nous mettre au diapason de ce qui nous attend avec les élections présidentielle et législatives qui se profilent à l'horizon.

L'implication des représentants provinciaux que nous sommes dans cette action de renforcement des capacités est à saluer à sa juste valeur.



Boukaré Ouédraogo, directeur des autorisations et des déclarations à la Direction générale des affaires juridiques (DGAJ)

Ces deux jours de formation nous ont permis, non seulement de renforcer nos capacités mais aussi d'acquérir d'autres connaissances. Toute chose qui permettra à l'ensemble du personnel du CSC d'aborder la gestion de la couverture médiatique des élections d'octobre 2015 avec beaucoup plus de sérénité. On ne peut que saluer les premières autorités du CSC qui ont bien voulu initier cette formation à l'endroit de tout le personnel du CSC.



Sékou Karambiri, membre du Collège des conseillers du CSC

En tant que nouveau membre du collège des conseillers du CSC je puis affirmer que ces deux jours de formation m'ont été très bénéfiques, j'ai beaucoup appris. Je crois que cela nous permet d'envisager sereinement la tâche qui nous attend. Les différentes communications nous ont donnés les rudiments qui nous armeront pour les élections à venir.



La photo de famille à la fin de la session de formation.

Régulation du discours électoral 2015

Le CSC expose sa stratégie d'action aux journalistes

Le Conseil supérieur de la communication a rencontré les acteurs des médias le 26 août 2015 dans la salle de conférences du Conseil burkinabè des chargeurs. Cette rencontre avait pour objectif d'explicitier aux professionnels des médias la stratégie adoptée pour une meilleure médiatisation des activités électorales.

Pour des consultations électorales apaisées, la presse a un rôle déterminant à jouer. Le CSC en initiant cette concertation avec les acteurs des médias entend rappeler les enjeux de l'information en période électorale et présenter les textes règlementaires régissant la couverture médiatique des élections, notamment la nécessité de rendre effectif le pluralisme et l'équilibre de l'information dans les productions médiatiques.

Cette rencontre a permis aux participants composés essentiellement de rédacteurs en chef et de chefs de programmes, d'exposer au CSC les entraves rencontrées sur le terrain. soucieux du renforcement des capacités des hommes et femmes des médias, le CSC a de nouveau édité un guide en leur faveur.

Après l'engagement solennel des acteurs en lice à travers la signature du Pacte de bonne conduite, le 21 août dernier, le Conseil supérieur de la communication continue, par ces actions de concertations, à poser les jalons d'une consultation électorale à la hauteur des aspirations du peuple burkinabè.



A l'occasion, madame la Présidente du CSC a remis à quelques participants le nouveau guide du journaliste.

Régulation de la couverture médiatique de la précampagne 2015

Le CSC échange avec les Rédacteurs en Chef des médias publics et privés.

Le Conseil supérieur de la communication a initié avec les Rédacteurs en Chef des médias publics et privés du Burkina, ce jeudi 26 juin dans sa salle de conférence, une rencontre d'appropriation de la décision n°2015-012/CSC du 22 juin 2015 portant réglementation de la couverture médiatique des activités des partis, formations et regroupements politiques, de candidats indépendants.

Cette décision du CSC vient mettre en application l'article 68 bis de la loi électorale qui stipule qu'il « est interdit quatre-vingt-dix jours avant le début de la campagne officielle, la couverture médiatique de toute campagne électorale déguisée ». En rappel, cette période va du 21 juin 2015 à 00 heure au 18 septembre 2015 à 24 heures, veille de l'ouverture officielle de la campagne électorale. Ladite décision précise en 14 articles les types d'activités et de publications qui peuvent faire l'objet de couverture médiatique ou sont au contraire proscrits durant la période.

Les participants à cette rencontre ont été mieux outillés et éclairés sur le contexte et le fondement juridique de la décision, sur son contenu et sa portée. Les échanges ont permis aux journalistes d'évoquer leurs inquiétudes et incompréhensions. Ils ont également soumis à l'institution des cas pratiques qui ont permis de lever toute équivoque sur la notion de campagne déguisée et de mieux préciser les règles qui régissent la période préélectorale.



Le Directeur Général des Affaires juridiques a explicité la décision du CSC aux participants

Suite page 6

Suite de la page 5



Une vue des participants à la rencontre d'explication. En première ligne, les membres du Conseil

Le CSC, de par sa mission principale de régulation des médias, soucieux du respect de l'équité en matière d'accès à l'information entre les parties prenantes à cette élection couplée, tient à cœur le strict respect de cette décision. La Présidente qui a présidé cette rencontre a une fois de plus exhorté les journalistes au respect de ladite décision afin de ne pas s'exposer aux conséquences qui en découlent.

Il a enfin été recommandé aux femmes et aux hommes des médias d'avoir un sens élevé du civisme, du devoir, de la responsabilité et de faire preuve de discernement dans leur travail au quotidien.

Infos-CSC, Partegons l'info !

Echéance de la Télévision numérique terrestre (TNT) Les Conseillers du CSC s'informent sur la mise en œuvre de la TNT

Dans le but d'une meilleure implication des conseillers dans le processus du passage au numérique, le Conseil supérieur de la communication (CSC) a organisé une rencontre d'échanges avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et la Société Burkinabè de Télédiffusion (SBT), le vendredi 12 juin 2015 dans la salle de conférences de l'institution.

Plusieurs communications ont été livrées aux conseillers et agents du CSC par des personnes ressources de l'ARCEP, de la SBT et du CSC afin de les informer de la stratégie développée et de l'état d'avancement du processus de la transition au Burkina Faso. La transition numérique est un processus qui touchera tant les radiodiffuseurs eux-mêmes que les téléspectateurs. La Télévision Numérique Terrestre offre la possibilité de diffuser plusieurs programmes sur une seule fréquence avec une meilleure qualité d'image et de son.

La Directrice générale de la Société Burkinabè de Télédiffusion (SBT) a énuméré toutes les actions déjà élaborées dans le cadre de la mise en œuvre de la TNT au Burkina Faso, celles à réaliser et les difficultés financières auxquelles le projet est confronté. Elle a aussi annoncé l'achèvement de la construction de la tête du réseau devant abriter les installations techniques de même que la détermination des 35 sites d'implantation des têtes de réseaux locales. Le premier multiplex, a-t-elle informé, devra contenir 15 chaînes composées de 5 chaînes locales et 10 chaînes nationales. Le coût du processus est certes significatif, 40 milliards, mais les perspectives de cette opération encouragent à s'y investir. Monsieur Dié Roger Sanou de l'ARCEP, dans sa communication sur les perspectives du passage au numérique, a souligné



Le Président de l'ARCEP (2e à partir de la droite) a assisté à cette rencontre en compagnie des premiers responsables du CSC

que le processus permettra de libérer de nouvelles fréquences nécessaires au développement de l'industrie du mobile, et d'autres services liés au NTIC. Ces fréquences libérées constituent le dividende numérique et représentent, en fin du processus de migration, un potentiel de création d'emploi et une amélioration du bien-être des populations, un levier pour une société d'information et de connaissance.

Préparatifs des élections 2015

Le CSC se concerta avec les acteurs du processus électoral

En vue d'échanger sur les préparatifs des élections prochaines, le CSC a entrepris des concertations avec les acteurs participants au processus; le Conseil constitutionnel et la CENI en l'occurrence. Cela dans le but d'apprendre des autres et exposer sa stratégie d'action.

Le jeudi 13 août, sur invitation du Conseil constitutionnel, une délégation conduite par madame la Présidente s'est rendue



dans les locaux du Conseil constitutionnel pour une rencontre de travail portant sur les préparatifs des élections. Madame la présidente s'est dite heureuse et honorée de l'initiative du président Kambou malgré le calendrier chargé de son institution.

Le vendredi 14 août, ce fut autour du CSC de recevoir une délégation de la CENI conduite par son Président, Me Barthélémy Kéré. Lors de ces deux rencontres, la

délégation du CSC a exposé sur ses actions déjà menées et celles en cours pour assurer une bonne régulation du discours électoral.

Les partenaires du CSC ont salué cette démarche et ont exprimé leur disponibilité à s'inscrire dans une dynamique d'actions concertées pour assurer aux élections à venir toutes les chances d'être correctement organisées. Séance tenante, des propositions d'actions communes ont été faites par les différentes délégations. Pour leur mise en oeuvre, des personnes ressources ont été désignées de part et d'autre.



Incendie à Radio « Jam »

Le CSC apporte son soutien

Une délégation du Conseil supérieur de la communication (CSC) conduite par sa Présidente, Nathalie Somé, a effectué une visite à radio « Jam », le mardi 23 juin 2015. L'objectif de cette visite était d'apporter au promoteur de la radio, MC Claver Yaméogo, un soutien moral et financier, suite à l'incendie survenue dans sa structure.

La Présidente du CSC consternée par le drame qu'a vécu radio « Jam », le mardi 16 juin 2015, est allée visiter ses locaux. « Nous sommes venus au nom du collège des conseillers et de l'ensemble du personnel pour vous témoigner toute notre compassion et vous apporter nos encouragements », a-t-elle adressé à monsieur Yaméogo. En guise de soutien financier, elle a offert une enveloppe de 500.000F CFA au promoteur sinistré, le rassurant à l'occasion en ces termes : « vous pouvez compter sur nous pour vous aider, afin que les auditeurs ne soient pas privés de cet outil d'information, car un sinistre de ce genre est comme une voix qui s'éteint, un instrument d'information qui est réduit au silence ». Elle a souhaité de tout son cœur, la reprise des émissions de la radio.

MC Claver Yaméogo a remercié la présidente du CSC pour son geste salutaire. Selon le promoteur de radio Jam, l'incendie s'est déclenché, aux environs de 14 heures, suite à un délestage de la Sonabel. Il dit avoir estimé les dégâts des équipements radio à plus de 21 millions de F CFA. « Ce sont 7 années de travail qui sont partis en fumée. Tout le matériel que nous avons acquis au fur et à mesure, les CD, les disques durs, les bandes d'artistes interviewés aux USA ont cramé et j'ai presque tout perdu », a-t-il déploré. Fort heureusement deux studios, celui d'enregistrement sont toujours fonc-



La présidente du CSC a remis une enveloppe de 500 000 Fcfa au promoteur de Radio Jam

tionnels. Le promoteur garde l'espoir que radio « Jam » renaîtra de ses cendres pour continuer sa mission dans le paysage médiatique burkinabè.

Renforcement des capacités au CSC Qu'entendons-nous par Archives ?

Le Directeur de la Documentation et des Archives nous a fait parvenir cet écrit digne d'intérêt car traitant d'un sujet important pour tous. lisez plutôt !

Le mot archives regroupe trois notions fondamentales: les documents à gérer, l'administration qui s'en occupe et le local de conservation.

Ces 3 notions se distinguent par l'orthographe du mot « archives ».

Les archives comme documents, sont l'ensemble des documents quels que soient leur date, leur forme, leur support matériel, produits par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité (France : loi n°79-18 du 03 Janvier 1979, art.1).

Quel que soit leur date : prennent la qualité d'archives les documents dès leur élaboration ou leur réception. Ce ne sont pas simplement des « vieux » papiers.

Quel que soit leur forme : sont considérés comme archives au même titre un texte écrit, qu'il soit manuscrit, dactylographié ou imprimé, un plan, une affiche, un dessin d'architecture.

Quel que soit leur support matériel : en plus du traditionnel papier, encore prédominant, figurent aujourd'hui les photographies, les documents sonores,



Le Directeur de la Documentation lors d'une séance de formation sur l'importance des archives

audiovisuels et informatiques.

Les Archives comme administration de gestion et local de conservation

Nous avons les archives publiques et les archives privées

Un dossier d'archives ne doit pas être confondu avec un dossier de documentation. Les archives sont la résultante d'une active administration d'où leur valeur probatoire.

La documentation est une activité qui consiste à rechercher des informations pour répondre à une demande précise. Cette activité a donné lieu à la création, dans les entreprises comme dans les administrations, de centres de documentation spécialisés.

C'est dans ce contexte que les documentalistes sont conduits à constituer des dossiers de documentation ou dossiers documentaires, sur des sujets qui font l'objet de questions fréquentes.

Ainsi, un dossier de documentation est constitué par un ensemble de documents et de références sélectionnés pour s'informer sur une question, mais il n'est pas par lui-même un instrument d'action administrative comme un dossier d'archives.

A TOUS NOS LECTEURS!

*_*_*_*_*_*

Cette page est la vôtre. Vos contributions pertinentes sont attendues à la DCRP qui se fera le plaisir de les partager à tous par Infos-CSC.

Agenda

Vendredi 11 septembre 2015

Cérémonie de tirage au sort de l'ordre de passage des candidats aux élections dans les émissions parrainées du CSC
La cérémonie se tiendra, sous le parrainage de SEM le Premier ministre, dans la salle de conférences de Ouaga 2000 à partir de 10 heures.

Les 14, 15 et 16 septembre 2015

Formation des observateurs pour le monitoring des médias.